

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Cette année encore, AGIR encouragera et aidera les propriétaires privés à protéger les milieux humides

St-Faustin-Lac-Carré, le 22 janvier 2009 AGIR pour la Diable a à cœur ces joyaux environnementaux que sont les milieux humides! L'équipe a donc développé, et mis en place dès l'été 2008, le *Projet de conservation volontaire des milieux humides sur terre privée*. L'objectif? Sensibiliser les propriétaires à l'importance de ces milieux sur les plans de la biodiversité et de la qualité de l'eau, deux critères essentiels pour préserver la santé d'un bassin versant.

AGIR remercie vivement ses deux généreux partenaires, la Fondation de la faune du Québec et le programme fédéral écoACTION d'Environnement Canada.



Spécimen rare, cette grenouille des marais a été observée dans un milieu humide tremblantois. Elle figure malheureusement sur la *Liste des espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables*.

Le projet consiste, pour AGIR, à inventorier la faune et la flore du terrain chez les propriétaires intéressés par une telle démarche. Suite aux inventaires, l'équipe rédige un *Cahier du propriétaire*, qu'elle remet à ceux-ci. Le document renferme notamment les informations relatives aux espèces fauniques et floristiques identifiées, une description du milieu ainsi que des recommandations pour améliorer le potentiel du site et amoindrir l'impact de l'homme, s'il y a lieu. Le propriétaire est ensuite invité à signer une déclaration d'intention. Par celle-ci, il s'engage moralement à la conservation des milieux humides. « La déclaration, quoi qu'elle n'ait aucune valeur légale, reste un geste significatif et important, puisque le propriétaire s'engage à considérer nos recommandations », précise Sophie Gallais, biologiste et chargée du projet pour AGIR. Comme le projet se poursuit en 2009, elle convie les propriétaires intéressés à la contacter au 819 681-3373, poste 1404.

« En 2008, grâce à la visite de sept propriétés, nous avons caractérisé environ 50 hectares du bassin versant de la Diable. Nous espérons susciter davantage d'engouement cette année », souhaite Sophie. « Malgré la gratuité du service, la mobilisation des propriétaires n'est pas chose facile. Pourtant, les deux parties sont gagnantes : les propriétaires acquièrent de l'information sur leur terrain, tout comme nous sur la biodiversité de la région. »

Le 2 février est la journée mondiale des zones humides. Le thème de cette année? « D'amont en aval » - Les zones humides nous relient les uns aux autres. Sophie Gallais explique que l'important *Projet de conservation volontaire des milieux humides sur terre privée* d'AGIR pour la Diable s'intègre parfaitement bien à la thématique. « Ce qui se déroule à l'amont d'un cours d'eau se répercute inévitablement à l'aval, ne serait-ce que pour les crues. » Les milieux humides, outre leurs valeurs écologiques quant à l'épuration de l'eau et à la biodiversité, régulent justement le niveau d'eau. En période de crue, la plaine inondable se métamorphose en éponge! Elle absorbe l'excédent d'eau, qu'elle libère lorsqu'il n'y en a plus suffisamment. Autant de raisons pour protéger ces trésors naturels!

Merci à nos partenaires
financiers...



... et à tous nos autres
membres!